

Nom de l'école :	École secondaire de la Seigneurie	
Nom de la direction :	Madame Lise Breton	
Nom de la direction adjointe responsable du plan de lutte (s'il y a lieu)	Madame Sandra Ouellet	
Année scolaire :	2018-2019/2019-2020	
Approbation du C.É.		
Nom du coordonnateur :	Sylvie Fortin	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	<p>2018-2020</p> <p>Sandra Ouellet, directrice adjointe</p> <p>Enseignant à confirmer</p> <p>Sylvie Fortin, psychologue</p> <p>Julie Martel, TES</p> <p>Andrée Chiricota, psychoéducatrice</p>	
Mandat du Comité plan de lutte pour 2018-2020 :	<p>Les objectifs annuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer le plan de lutte pour 2 années ✓ Coordonner le plan de lutte ✓ Effectuer le bilan annuel 	<p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</p> <p>Augmenter le nombre de rencontres de concertation (une partie en comité restreint et une autre partie avec la table des services complémentaires).</p>
Stratégie locale d'intervention		
Le plan de lutte de l'école 2018-2020 s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)		
DESCRIPTION de L'ÉCOLE		
2018-2019 : L'école accueille 1306 élèves principalement du 2 ^e cycle du secondaire ; L'école offre des programmes particuliers en Sport-études (élèves), Musique –études (élèves) et Entrepreneuriat –études (élèves) dès le 1 ^{er} cycle;		2018-2019 : La vie étudiante de l'école demeure très active et nous en faisons une priorité afin de permettre aux élèves de développer leur sentiment d'appartenance à leur école.

<p>La clientèle scolaire est composée de 695 filles et 611 garçons; L'école offre aussi un parcours d'Adaptation scolaire :2 classes de CPP, 1 classe de FMSS et une classe de CPC (pour un total de 74 élèves). De plus, il y a un groupe de francisation de 18 élèves.</p>	<p>Nous offrons une variété d'activités parascolaires culturelles, sportives et pédagogiques. Différents comités d'intérêts variés sont également mis sur pied. La salle de jeu est ouverte sur l'heure du dîner et il est possible d'y jouer au babyfoot, Mississippi, hockey sur air, tennis sur table. De plus, il est aussi possible de jouer aux jeux vidéo. Beaucoup d'activités sportives ont aussi lieu le midi dans les gymnases.</p>
--	--

DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE

- ✓ 2018-2019 :81 enseignants, 30 personnels de soutien, 10 professionnels et 5 directions.
- ✓ Le comité TAX-I dans notre école a été mis en place tardivement étant donné un roulement de personnel. En décembre 2018, un comité d'élèves a été formé.
- ✓ Les élèves du comité portent leur gilet une fois par cycle afin d'être bien visibles auprès des autres élèves de l'école.
- ✓ Le parlement étudiant est mis à contribution pour mettre à jour le Code de Vie de l'école pour l'année 2019-2020.

Sept surveillants d'élèves se partagent la tâche de surveillance et d'encadrement. Ils réfèrent les acteurs impliqués dans l'intimidation ou la violence aux éducateurs spécialisés et aux intervenants du comité TAX-I.
Ils sont présents en tout temps et de manière plus intensive lors des transitions ainsi que le midi.
2018-2019 : Quelques rencontres ont eu lieu avec les surveillants d'élèves afin de bien connaître leur besoin et assurer le meilleur encadrement possible aux élèves. Les éducateurs spécialisés sont en soutien aux surveillants d'élèves afin de les guider dans leurs interventions.

ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION

L'analyse du portrait des manifestations de la violence effectuée à partir des sondages :

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin-bottom: 10px;">2015-2016</div> <ul style="list-style-type: none"> • 87 % des élèves se sentent en sécurité • 16 % des élèves ont subi de l'intimidation • 22 % des élèves ont déjà été victimes de violence verbale • 8 % des élèves ont déjà été victimes de violence physique • 76 % des élèves victimes affirment n'avoir jamais eu d'aide d'un adulte • Les lieux plus à risques : couloirs et vestiaires/casiers <p>2018-2019 : Sondage du projet éducatif : Les élèves consultés affirment se sentir en sécurité dans l'école.</p> <p>2019-2020 : Nouvelle analyse à venir l'automne prochain-On vise plus février 2020</p>	<p>2016-2018 : Selon le Sondage Compass, 7% des élèves ont été agressés verbalement 2% des élèves ont été victimes de cyberintimidation 10% des élèves ont subi de la violence perpétrée par d'autres élèves 3% ont participé à l'intimidation par d'autres 1% ont été agressés physiquement</p>
--	---

APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves connaissent les services ▪ Vie étudiante active ▪ Fort sentiment d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les zones à risque sont les corridors et les casiers ▪ Les concepts de conflits et intimidation ne se sont pas encore bien compris (toujours le cas) ▪ Peu de dénonciation de la part des témoins et des parents.

- **Diversité des programmes offerts**
- **Pro action en matière d'intervention**
- **Intervention rapide dans les cas de signalement et de dénonciation.**
- **Mise en place rapide d'un filet de sécurité.**
- **Lieu sécuritaire avec intervenant (Local Intersection).**
- **Comité TAX-I existe depuis plusieurs années.**

- **Arrimage avec les mandats du service policier et les inspecteurs du tabac**

APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	Échéancier
<p>1. Septembre 2019 : Tournée des classes de 5^e secondaire pour recruter les membres du comité 19-20</p>	<p>Julie Martel Sylvie Fortin Membres actuels de TAX-I</p>	<p>Tous les élèves de 5^e secondaire</p>	
<p>2. Former les jeunes du comité TAX-I plus spécifiquement sur le civisme dès le début de l'année scolaire (Septembre-octobre)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Brigade midi (activités de sensibilisation) ■ Ateliers avec TEL-Jeunes 	<p>Comité des services complémentaires</p>	<p>Membres de TAX-I</p>	<p align="center">Septembre</p> <p>Tel-Jeunes : tout au long de l'année.</p>
<p>3. Présence du policier-école dans certaines de nos interventions et animation d'ateliers de sensibilisation en classe</p>	<p>Comité des services complémentaires</p>	<p>Tous les élèves</p>	
<p>4. S'assurer d'une communication efficace entre les différents intervenants des services internes et externes pour assurer la bienveillance envers nos élèves.</p>	<p>Comité des services complémentaires</p>	<p>Policier, Infirmière, CLSC</p>	
<p>5. Dictionnaire GPI : ajouter PAV et Local Intersection. Facilitera les filtres pour aller chercher nos données.</p>	<p>Technicienne en organisation scolaire</p>		<p align="center">Juin 2019</p>
<p>6. Informer le personnel concerné, au besoin, de certaines situations afin d'ajuster les interventions en classe dans l'école.</p>	<p>Membres du comité</p>	<p>Personnel</p>	<p>Tout au long de l'année.</p>

--	--	--	--

Section 4 Responsabilité de la direction			
Actions		Échéancier	remarques
La direction de l'école s'engage à :			
1.	Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.	Dès le début de l'année.	
2.	Assurer la mise en œuvre du plan de lutte.	En tout temps	
3.	Effectuer les suivis qui s'imposent.	En tout temps	
4.	Rencontrer l'élève victime, l'auteur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers la victime. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	Moins de 48 heures	
5.	Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	En tout temps	
6.	Offrir du soutien à la victime, à l'auteur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).	En tout temps	
7.	Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.	En tout temps	
8.	Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.	En tout temps À travailler en priorité en août.	Protocole à travailler selon ce qui a été préparé par la CS.
9.	Transmettre à la Direction générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.	Annuellement	
10.	La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'auteur.	En tout temps	
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école :		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect ▪ Autonomie ▪ Responsabilisation 	
Quels sont les moyens ciblés qui seront mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école?		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du plan de lutte par le CPE et le CE ▪ Visibilité du comité TAX-I ▪ Sensibilisation du phénomène aux membres du personnel. Inclure un point d'information lors de chaque assemblée générale. 	

Annexe 1

Moyens à maintenir en place dans notre école	Bilan de fin d'année
<p><u>Mesures de prévention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver les caméras de surveillance; • Appliquer la Charte des droits de l'élève permettant à un élève d'avoir des recours dans le cas où il pourrait sentir de l'injustice face à une situation. Deux enseignants nommés protecteurs de cette charte assurent le respect des droits de l'élève au regard des adultes de l'école; • Conserver le Code de vie inscrit dans l'agenda de l'élève qui explique clairement les règles de notre établissement et les conséquences reliées aux manquements; • Maintenir les divers engagements mis en place lors de certains manquements afin de responsabiliser le jeune dans ses actions en lui demandant un plus grand investissement personnel en lien avec la situation; • Assurer la présence des Services complémentaires dans l'école afin de soutenir les jeunes à travers certaines difficultés qu'ils peuvent rencontrer tout au long de leur parcours scolaire (psychologues, psychoéducatrice, conseillères d'orientation, infirmière, policière-école, animateur à la vie spirituelle et communautaire, technicien en loisir, éducateurs spécialisés) ; • Maintenir actif le Comité TAX-I dans l'école afin de contrer la violence et l'intimidation par différentes interventions. Entre autres, les membres du comité agissent à titre de sentinelles afin d'être visibles par tous, en tout temps, pour accompagner les victimes et faire un suivi de l'état de la situation aux adultes responsables. Par leurs interventions, ils réussissent à conscientiser et à mobiliser aussi les témoins. Un processus de sélection de ces sentinelles s'assure que les membres choisis sont présents aux différents de notre école; • Maintenir notre Vie étudiante de qualité en offrant de nombreuses activités et en proposant des comités afin de développer un fort sentiment d'appartenance chez nos élèves; • Mettre en place de plan d'action individualisé afin d'assurer un filet de sécurité pour nos élèves en besoin; 	Code de vie retravaillé l'équipe école en 18-19
<p><u>Mesures visant à développer la collaboration des parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référer aux services dans la communauté (CIUSSS et service de police) en cas de besoin selon les différentes difficultés des jeunes et parfois des parents; • Effectuer des appels téléphoniques aux parents ou écrire des courriels aux parents en cas de difficultés avec un jeune. • Imprimer sur papier ce qui peut parfois être véhiculé sur les médias sociaux concernant des manifestations de violence ou d'intimidation qui concernent un jeune de l'école, un membre du personnel ou une situation vécue dans l'école; • Identifier les adultes TAX-I désignés comme personnes de référence. 	
<p><u>Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence ou d'intimidation en assurant la confidentialité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'onglet sur notre site internet pour plaintes et signalements de façon confidentielle; • Rencontrer la victime ou l'auteur dans un endroit discret; 	

<ul style="list-style-type: none"> • Protéger l'identité des témoins dénonciateurs ou des victimes (un travail est fait à cet égard, car plusieurs jeunes hésitent à témoigner à formuler une plainte ou à signaler par peur de représailles); • Utiliser l'expertise développée par l'équipe d'intervenants afin d'assurer la confidentialité de la source lors de la rencontre avec l'auteur. 	
<p><u>Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une victime, un auteur ou un témoin d'un tel acte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les différents protocoles; • Assister et soutenir rapidement les victimes; • Mettre en arrêt d'agir le jour même et soutien envers les élèves auteurs; • Référer aux adultes responsables du comité TAX-I; • Respecter l'utilisation de la procédure pour assurer un suivi rigoureux auprès des parents. Appel et convocation fait aux parents selon le respect des protocoles; • Signer un formulaire d'engagements, de feuilles de route; • Soutenir la famille par des références à des services externes à l'école; • Planifier une ou des rencontres avec intervenants experts : techniciens en éducations spécialisés, psychologues, psychoéducatrice, policière-école, etc.; • Référer à un service externe selon le besoin; • Consulter l'équipe-école auprès d'un intervenant spécialisé de la Commission scolaire en cas de besoin; • Procéder à une étude de cas selon le besoin; • Victime : Intervenir immédiatement, service d'accompagnement rapide, sécurité assurée du jeune, parents informés de la situation. Suivi à évaluer selon la situation. • Auteur : Intervenir de façon éducative, rencontre formelle avec la direction, évaluation de la capacité d'empathie, service d'accompagnement interne ou externe au besoin, sanctions disciplinaires. Suivi à évaluer selon la situation. • Témoin : Sensibiliser à l'importance du geste de signalement, rencontre visant à analyser la position du jeune face au geste de violence vu ou entendu, offre d'un soutien si le jeune semble affecté par la situation. 	